



ÉNONCÉ DES OBJECTIFS DES NORMES INTERNATIONALES DE PRATIQUE ACTUARIELLE

Les Normes internationales de pratique actuarielle sont établies pour promouvoir une pratique actuarielle de haute qualité à l'échelle mondiale.

La pratique actuarielle de haute qualité :

- Aide à bien servir l'intérêt public en fournissant aux utilisateurs de travaux actuariels, aux organismes de réglementation et aux participants et bénéficiaires des produits et services financiers, y compris des programmes de sécurité sociale;
- Profite aux associations actuarielles et aux actuaires en rehaussant la crédibilité de la profession actuarielle.

Les caractéristiques de la pratique actuarielle de haute qualité comprennent :

- Le professionnalisme – fournir des travaux rigoureux, objectifs, bien établis et soucieux de la pratique et des courants de pensée actuels;
- L'uniformité – donner confiance aux utilisateurs de travaux actuariels, sachant que la pratique est uniforme pour tous les clients assujettis aux mêmes exigences;
- L'utilité – accroître sensiblement la valeur de l'analyse financière et de l'analyse des risques;
- La clarté – établir un énoncé clair et compréhensible.

Adopté le 26 mai 2012